



Cet outil est issu de l'action de professionnalisation « Prévention des risques professionnels » organisée par Inser'Eco93, en partenariat avec la Direccte Île-de-France, conçue et animée par la Fédération des entreprises d'insertion, enrichie par Inser'Eco93, à destination des salarié·e·s permanent·e·s des SIAE de Seine-Saint-Denis. *Date d'actualisation : janvier 2021.*

Outil d'aide pour définir les actions destinées à prévenir les risques professionnels liés au

DANGERS CHIMIQUES

Attention ! Ce mémo n'est donné qu'à titre d'exemples et ne dispense pas les responsables de la prévention des risques professionnels de s'informer sur les réglementations en cours, et de procéder à une évaluation des risques professionnels spécifique à leur structure, ses conditions de travail et celle de ses collaborateur·rice·s.

Important ! La prévention des risques chimiques est réglementée par le Code du travail : le **matériel de premier secours et secouriste** par les articles R4224-14 à R4224-16, la **signalisation et matérialisation relatives à la santé et la sécurité** par les articles R4224-20 à R4224-24, les **risques chimiques** par les articles R4411-1 à R4412-160, les travaux interdits et réglementés pour les **jeunes travailleur·se·s** par les articles D4153-15 à D4153-37.

Exemples de dispositifs et d'activités à risques

Secteurs d'activités concernés : tous

Produits

Voir les pictogrammes des produits dangereux à la dernière page de ce mémo

- inflammables, explosifs, etc.
- toxiques, irritants, cancérigènes, mutagène, etc.
- corrosifs
- gazeux sous pression
- combustibles
- etc.

Contact cutané

- Ciment, mortiers, bétons
- Laines d'isolation
- Peintures
- Solvants en général et solvants de dégraissage
- Structures métalliques recouvertes de peinture anticorrosion
- Métaux lourds : vieilles peintures, vieilles canalisations plomb, feuilles de plomb, etc.
- Produits d'entretien : détergents, détartrants, désinfectants, décapants, etc.

- Produits de nettoyage corrosifs
- Amiante
- Huiles, huiles usagées, carburants, etc.
- Produits phytosanitaires : fongicides, insecticides, herbicides, pesticides, engrais, etc.
- Déchets
- Projection de liquides ou de poussières
- etc.

Inhalation de poussières ou de composés organiques volatils (COV)

- Produits sous forme de poudres.
- Poussières : ciment, plâtres, silice (bétons, mortiers, enduits de façade, etc.), bois, matières plastiques (mastic, polyvinyl chloride (PVC), polystyrène), produits phytosanitaires (fongicides, insecticides, herbicides, pesticides, engrais, etc.) etc.
- Fibres : laines de verre, de roche, etc.
- Amiante

- Vapeurs : colles, résine époxy, peintures en solutions, peintures réalisées au pistolet, essence, détergents, détartrants, désinfectants, etc.
- Fumées : combustion, bitume, etc.
- Gaz : échappement de moteurs essence et diesel, etc.
- etc.

Ingestion accidentelle

- via des mains sales
- via des aliments contaminés
- via des produits chimiques placés dans un emballage alimentaire (eau de Javel dans une bouteille d'eau minérale, etc.)
- etc.

Lieux

- Constructions datant d'avant 1978 : amiante
- Lieux de stockage de produits contenant des agents chimiques dangereux
- Caves, combles, toits
- Cuves, citernes
- Boiseries
- etc.

Activités

- Manipulation de produits contenant des agents chimiques dangereux : application de produits, remplissage de bidons et de réservoir d'outils et d'engins, vidages, déchets, perçage d'un contenant, etc.
- Transvasement d'un produit dans un autre contenant non adapté ou non étiqueté, etc.
- Utilisation d'un produit mal connu et/ou sans protection, sans étiquette ou fiche de données de sécurité, etc.
- Travail à proximité d'un appareil émettant des poussières ou des gaz.
- Cuisson par friture, etc.
- Nettoyage, dégraissage, désinfection, etc.
- Découpage de pièces, sablage de structures métalliques, etc.
- Grattage de surfaces, décapage, etc.
- Peinture
- Isolation
- Démolition

- Découpe ou Soudure au plomb
- etc.

Défaillances techniques

- libérant des gaz ou des vapeurs toxiques (fuites, débordements, etc.)
- panne du système de captage des poussières

Réactivité de certains agents chimiques

- Produits pouvant provoquer ou aggraver un incendie
- Produits interagissant avec d'autres agents chimiques : l'air, l'eau, autres produits, etc.
- Produits réactifs à la chaleur



Exemples de conséquences possibles

Les substances chimiques peuvent entraîner des intoxications aiguës ou chroniques avec des séquelles lourdes :

- **Des effets immédiats :**

maux de tête, nausées, diarrhées, eczéma, inflammation, éruptions cutanées, conjonctivites, brûlures, etc.

- **Des effets à long terme :**

allergie chronique, atteinte d'organes (foie, intestin, reins, etc.), insuffisance respiratoire, troubles neurologiques, cancer, etc.

Les éléments chimiques peuvent de plus être à l'origine d'incendies, d'explosions ou de pollution environnementale

Exemples d'actions de préventions



Plus votre démarche de prévention est co-construite avec les premier·e·s concerné·e·s, les salarié·e·s, plus elle sera efficace !

Choisir du matériel et des produits, outils, machines ou installations sécurisants

- Supprimer les produits contenant des agents chimiques qui ont à moyen ou long terme des effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) catégorie 1A et 1B.
- Substituer les **produits à poudre** par des produits à gel.
- Privilégier des **produits de traitement en phase aqueuse**, à base d'eau : colles, peintures, fongicides, insecticides, etc.
- Choisir des **huiles** sans solvant (organique, 100% végétal (soja, colza, etc.) : huiles de décoffrage, des huiles minérales de synthèse, etc.
- Choisir des **produits avec des taux d'allergènes réduits** : ciments, mortiers, bétons, etc.
- Substituer les produits "standard" par des **produits "sans poussière"** : enduits, etc.
- Substituer les peintures à solvant organique par des **peintures aqueuses**.
- Choisir des **produits non friables** : laines minérales isolantes, etc.
- Choisir des **bidons** avec bec verseur ou entonnoir.
- Installer des **dispositifs de captage des polluants** à la source des émissions et équiper les machines à coupe avec des **aspirateurs de poussière**.
- Acquérir des **équipements de mécanisation ou d'automatisation des procédés** et/ou utiliser des **matériaux prédécoupés**.
- Acquérir des équipements d'abattage des poussières par **brumisation**.
- Mettre en place des **équipements de**

secours adaptés en cas d'accident : point de lavage, douche, douche oculaire, rince œil portatif.

• etc.

Mettre en œuvre des dispositifs de contrôle et de maintenance

- Tenir à jour régulièrement l'**inventaire des produits** utilisés, stockés, émis ou en passe d'être éliminés avec les informations sur les dangers que chacun représente.
- Mettre à jour périodiquement la base de données des **fiches de données de sécurité** (FDS).
- Contrôler régulièrement les **systèmes d'alarme et d'alerte**.
- Contrôler régulièrement les **valeurs limites d'exposition** professionnelle.
- Contrôler régulièrement l'**empoussièrement de l'atmosphère de travail** et à chaque changement important des modes opératoires.
- Entretenir et vérifier périodiquement les **filtres à air**, les **ventilations**, les **pots d'échappement**, etc.
- Assurer le bon fonctionnement des **EPI**, leur maintien dans un état hygiénique satisfaisant en les entretenant, les réparant et en les remplaçant, si nécessaire.
- Vérifier régulièrement la **trousse de premiers secours** et plus particulièrement les dates de validité des produits (solutions antiseptiques, pansements, rince-œil, etc.)
- etc.

Choisir des équipements de protection individuelle - EPI - adaptés

- Privilégier toujours la **protection collective** à la protection individuelle.
- **Mettre à disposition des collaborateur·rice·s des EPI appropriés** à leur activité et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des

travaux l'exige, des vêtements de travail appropriés.

- **Gants** à manchettes avec résistance chimique, imperméables en nitrile ou néoprène, avec un revêtement intérieur et des manchettes pour la manipulation des produits chimiques.
- **Appareils de protection respiratoire** à choisir en fonction de la nature des activités, de la toxicité et la concentration des polluants, la fréquence et la durée des opérations, les conditions de travail (température, humidité, etc.) et autres risques associés (projection de liquides, vibrations, etc.) : masques anti-poussières de type FFP1, FFP3 ou FFP3, masques à cartouches de type A, B, E, K, I, Hg, masques à ventilation assistée, masques à adduction d'air, etc.
- **Lunettes, masques ou écrans faciaux** pour protéger les yeux des substances projetées ou présentes dans l'air.
- **Vêtements de protection** à choisir en fonction de la nature du risque, des spécificités individuelles des collaborateur·rice·s et des conditions de travail : combinaison anti-acides, etc.
- **Bottes** de sécurité.
- etc.

Aménager l'environnement de travail

- Installer une **ventilation** adaptée à l'activité permettant de renouveler régulièrement l'air.
- Protéger l'**accès** aux locaux contenant des agents chimiques dangereux.
- Installer des **panneaux d'avertissement** à l'entrée du stock des produits chimiques : "Matières inflammables", "Matières corrosives", "Matières toxiques", etc.
- Adapter les conditions de **stockage**
 - pour les produits dangereux prévoir une armoire ventilée et fermée à clé.
 - prévoir des lieux de stockage spécifiques et séparés pour les produits pouvant interagir et provoquer des explosions ou des incendies.

- prévoir des lieux de stockage protégés de l'eau même en cas d'inondation pour les produits réagissant violemment à l'eau, etc.
- adapter la hauteur et la profondeur des rayonnages afin d'éviter leur renversement accidentel, etc.
- prévoir des bacs de rétention en matièreux résistants et d'une taille suffisante sous les produits.
- prévoir l'emplacement des produits les plus toxiques en bas.
- etc.

Modifier l'organisation du travail

- **Important ! Avant toute nouvelle activité impliquant des agents chimiques dangereux** réaliser obligatoirement une évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention appropriées.
- **Important ! Établir obligatoirement une "Notice de poste"** pour chaque poste de travail ou situation de travail exposant les collaborateur·rice·s à des agents chimiques dangereux (voir l'article R4412-39 du Code du travail).
- Considérer les renseignements relatifs à la toxicité des produits sur les **fiches de données sécuritaires (FDS)**, les **étiquettes des produits**, dans la réglementation et les tableaux de maladies professionnelles, dans les bases de données spécifiques, etc.
- Conserver les **étiquettes d'origine des produits** en bon état ou les remplacer avec des étiquettes contenant exactement les mêmes informations. En cas de fractionnement, étiqueter correctement les nouveaux contenants.
- Adapter les conditions de **stockage** :
 - limiter l'accès aux locaux de stockage des produits chimiques aux seules personnes formées et autorisées.
 - s'assurer de la compatibilité entre les différents types de produits stockés.
 - limiter la quantité des produits chimiques stockés.
- Mettre en place des **procédures d'achats** des produits chimiques (quantités et conditionnements) adaptés à l'utilisation.
- Limiter la **quantité du flux** des produits chimiques.
- Limiter le **temps de travail** aux postes exposés.
- Mettre en place une **gestion des déchets**.
- Définir et communiquer les **mesures d'urgence** (conduite à tenir en cas d'accident, système d'alarme et d'alerte, personnes à contacter, règles de limitation d'accès ou d'évacuation du personnel, les équipements de premiers secours et de protection individuelle à utiliser, etc.)

- Pour les **constructions datant d'avant 1978**, demander systématiquement au propriétaire le dossier technique amiante (DTA), le constat d'amiante avant vente, les devis ou avis techniques de la construction (DTA, DA-PP) avant toute intervention.
- Procéder au **nettoyage** régulier des lieux de travail (à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre à très haute efficacité ou de linges humides).
- Veiller à l'accessibilité rapide de la **trousse de secours** et à **organiser les secours**.
- etc.

Adapter les instructions données aux collaborateur·rice·s

- **Aérez** régulièrement les locaux.
- Choisissez des **EPI** en fonction des produits manipulés, des situations à risque rencontrées et des préconisations des fiches de données de sécurité (FDS). Respectez scrupuleusement les consignes. Utilisez les gants de protection à chaque fois que vous risquez de rentrer en contact avec un agent chimique. Portez des lunettes de sécurité pour éviter des lésions par projection de produits. Recouvrez les bottes de sécurité par le pantalon afin d'éviter la pénétration d'un produit dans les bottes, etc.
- Utilisez la **vitesse lente** des outils et machines pour éviter les projections.
- Concernant l'**utilisation des produits** :
 - avant toute utilisation, lisez les étiquettes, vérifiez les symboles indiquant le type de danger sur les emballages des produits et adaptez votre comportement en fonction.
 - consultez les fiches de données de sécurité, si vous avez besoin de précisions.
 - respectez les consignes concernant la quantité des produits à utiliser, à produire ou à stocker.
 - ne mélangez pas les produits.
 - respectez les dates de péremption de produits.
 - utilisez des lunettes de protection lorsque vous manipulez des produits corrosifs, etc.
- **Après chaque prise de contact avec un agent chimique dangereux**, lavez vous les mains, puis à la fin de la mission de journée, prenez une douche.
- Concernant les **contenants de produits** :
 - ne réutilisez jamais des contenants ayant contenu des produits chimiques pour y verser ou mélanger d'autres produits chimiques.
 - ne mettez jamais un produit chimique dans un contenant alimentaire (eau de javel dans une bouteille d'eau, etc.). Ne dosez jamais avec des verres à boire.

- veillez au bon étiquetage des contenants dans lesquels vous venez de transvaser un produit.
- utilisez des bidons avec bec verseur ou entonnoir.
- ouvrez les bidons, pots contenant des solvants uniquement au moment de leur utilisation et veillez à bien les refermer ensuite.
- Respectez les **températures** recommandées pour vos activités faisant intervenir des agents chimiques réactifs afin de réduire les émissions polluantes.
- Humidifiez les **sols**.
- Concernant le **nettoyage** :
 - nettoyez régulièrement les locaux et les postes de travail.
 - ne nettoyez pas par balayage à sec ou soufflage pour ne pas entraîner la mise en suspension des particules.
 - utilisez des aspirateurs industriels à filtre adapté.
- Concernant les **déchets** :
 - maintenez fermées les poubelles étanches contenant les objets souillés par les solvants (chiffons, pinceaux usagés, etc.).
- Concernant le **stockage** :
 - rangez les produits chimiques dangereux dans une armoire ventilée et fermée à clé.
 - stockez les produits chimiques selon les indications sur leurs fiches de données de sécurité (FDS) et de leur étiquetage.
 - stocker obligatoirement les produits inflammables dans l'enceinte ventilée qui leur est dédiée.
 - entreposez les produits réagissant violemment avec l'eau à l'endroit qui est protégée de l'humidité même en cas d'inondation.
 - séparez les produits incompatibles entre eux : eau de javel et détartrants, eau de javel et produits ammoniacaux, comburants et inflammables, etc.
 - disposez les produits les plus toxiques et les plus lourdes en bas.
- Concernant les **huiles, carburants et gaz d'échappement** :
 - respectez les règles de stockage et de transport pour éviter les renversements.
- Respectez l'**hygiène sur le lieu du travail** : ne buvez pas ; ne mangez pas ; ne fumez pas ; n'entreposez pas d'aliments, de boissons, de médicaments ou de tabac dans les locaux où un risque chimique a été identifié ; rangez les vêtements de travail séparément des vêtements de ville ; ne portez pas des vêtements de travail souillés dans des bureaux, espaces de détente, restaurants d'entreprise ou cafétérias ; ne sortez pas de l'établissement avec les vêtements de travail ou les équipements de protection individuelle ; lavez-vous les mains avant chaque pause, etc.

- Retirez votre **tenue de protection**, et plus particulièrement les **gants**, en adoptant les gestes permettant d'éviter la contamination.
- Informez l'encadrement d'éventuels **dysfonctionnements et/ou dégradation des conditions de travail**, des activités et de l'environnement de travail. Signalez immédiatement tout dysfonctionnement (renversement ou déversement accidentel, rupture de confinement, fuite, etc.).
- etc.

Former et entraîner les collaborateur·rice·s

- sur la **nature des agents chimiques** dangereux.

- sur l'utilisation et la compréhension des **informations disponibles sur les risques** particuliers des produits utilisés (étiquetage, fiches de données de sécurité, etc.)
- sur les **risques d'exposition** au poste de travail et les mesures de prévention à adopter.
- sur l'utilisation des **équipements de protection individuelle**.
- aux **mesures d'urgence**, l'utilisation des dispositifs de secours et la conduite à tenir en cas d'accident.
- sur les **règles d'hygiène** sur le lieu de travail.
- sur les consignes à respecter concernant les **procédures**, l'accès à certaines zones, les équipements, etc.

- sur les **risques de toxicité de certains agents chimiques pour la reproduction**.
- à organiser rapidement les **secours**.
- etc.

Actions spécifiques pour certains publics

- Sensibiliser les **femmes** à l'intérêt de déclarer leur grossesse précocement afin d'être soustraites aux risques d'exposition aux agents chimiques.
- Interdire aux **salarié·e·s titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée, des salarié·e·s temporaires et des jeunes travailleur·se·s** d'exécuter des travaux les exposant à certains agents chimiques dangereux.
- etc.

Exemples de points de vigilance et d'action de préventions spécifiques à certains secteurs d'activité

Attention ! Les exemples ci-dessous complètent les actions de préventions valables pour tous les secteurs d'activité proposés précédemment. Ils attirent l'attention sur des spécificités liées à certains secteurs d'activité et ne sont donnés qu'à titre d'exemple. Au responsable de la prévention des risques professionnels de les compléter en fonction des réalités de terrain de son entreprise.



Bâtiment et construction

Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Activités** : retrait de matériaux d'étanchéité ou d'isolation, préparation et traitement de supports, pose de revêtements d'étanchéité, soudage, démolition, manipulation de plâtre sec, de Placoplatre, de laines isolantes, transvasement et préparation de peintures, application de peintures, séchage de peintures, nettoyage d'outils, ponçage, décapage, sablage, etc.
- **Matériels** : ciment, plâtre, amiante, laines d'isolation, peintures, solvants, plomb, silice, etc.

Exemples d'actions de prévention :

Choisir du matériel et des produits, outils, machines ou installations sécurisants

- Utiliser des **filtres absolus** dans les aspirateurs pour nettoyer le chantier.

Choisir des EPI adaptés

- **Appareils de protection respiratoire** pour des travaux de démolition, avec du plâtre sec, du Placoplatre, des laines isolantes, etc.
- Équipements adaptés aux risques liés à l'**amiante** : vêtements de protection à usage unique de type 5, gants étanches, protection respiratoire adaptée selon le niveau d'empoussièrement.
- Équipements adaptés aux risques liés au **silice** : appareil de protection respiratoire (en fonction de l'exposition attendue et de la durée des travaux, utiliser un appareil filtrant à ventilation libre ou assistée, équipé de filtres antiparticules de classe 3 ou un appareil isolant), combinaison à capuche jetable de type 5, lunettes.

Modifier l'organisation du travail

- Mettre en place une **gestion des déchets**, et plus particulièrement pour les déchets de chantier contenant de l'amiante.

Adapter les instructions données aux collaborateur·rice·s

- En cas de risques liés à l'**amiante** : humidifiez, utilisez des outils manuels, aspirez les poussières à la source avec un aspirateur à filtre à très haute efficacité (THE), enveloppez les matériaux amiantés avec des films étanches, portez des protections adaptées (vêtements de protection à usage unique de type 5, gants étanches, protection respiratoire adaptée selon le niveau d'empoussièrement), etc.



Collecte, ramassage et traitement de déchets et d'objets à réemployer ou à revaloriser

Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Activités** : collecte, tri, etc.
- **Contact avec des produits** corrosifs, irritants, toxiques, cancérigènes, etc.
- **Traitement des déchets** pouvant générer des expositions à des gaz et poussières, etc.

Exemples d'actions de prévention :

Choisir des EPI adaptés

- Pour le **tri des déchets** : salopettes jetables pour effectuer des travaux malpropres ou des tâches d'entretien et de nettoyage, ou en cas de forte salissure accidentelle, gants avec résistance chimique, anti-coupure, pouvant protéger autant les avant-bras que les mains, lunettes protectrices, protecteurs auditifs et masque respiratoire si nécessaire.

Aménager l'environnement de travail

- Équiper les **vestiaires** d'installations sanitaires et de douches, d'armoires individuelles à double compartiment afin d'y déposer les vêtements personnels et les tenues de travail, etc.

Modifier l'organisation du travail

- **Informé tou·te·s les acteur·rice·s concerné·e·s** sur la nature, la composition et la dangerosité du déchet de la manière la plus complète possible.

- Alerter les **producteur-riche-s** ou **dé-tenteur-riche-s** de déchets que leur **responsabilité civile et pénale est engagée** en cas d'accident du travail, de pollution ou même de risque de pollution.

- Mettre en place une **surveillance médicale renforcée** des intervenant-e-s.

- Mettre à disposition dans les **bennes** : réserve d'eau, produits désinfectants, papiers essuie-mains et trousse de secours.

Adapter les instructions données aux collaborateur-riche-s

- **Avant la collecte ou le tri des déchets ou objets à revaloriser**, demandez des informations détaillées sur la nature, la composition et la dangerosité du déchet.

Former et entraîner les collaborateur-riche-s

- à l'**hygiène du corps et des mains**.



Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Activités** : préparation de bouillies phytosanitaires, pulvérisation de produits phytosanitaires, scellement de poteaux, petite maçonnerie, travaux de terrassement ou d'aménagement des espaces, entretien et nettoyage des espaces et des installations, tonte, taille et tronçonnage, désherbage, traitement et soin des végétaux, maintenance des outils et des équipements, brûlage des feuilles mortes et branchages, traitement de fertilisation, au monoxyde de carbone sous terre, aux fumigants, etc.

Exemples d'actions de prévention :

Modifier l'organisation du travail

- Veiller à ne réaliser que des prestations pour lesquelles l'entreprise dispose d'un **agrément**.
- Privilégier toujours des **solutions alternatives aux traitements avec des produits phytosanitaires** : désherbage thermique, etc.
- Mettre en place une **surveillance médicale renforcée** des intervenant-e-s.
- Veiller au respect des **délais de rentrée dans les cultures traitées** : 6 à 24 heures, voire 48 heures après le traitement.
- Considérer les **conditions météorologiques** avant le traitement des végétaux.
- Ne pas stocker les **carburants** au soleil.

Adapter les instructions données aux collaborateur-riche-s

- Entretenez particulièrement bien les **équipements de pulvérisation**.
- Veillez au bon réglage des **tronçonneuses**.
- Vérifiez régulièrement les **filtres à air** des engins, le bon état des **pots d'échappement**.
- Veiller à garder les **sorties de gaz des engins** éloignées des personnes.

Former et entraîner les collaborateur-riche-s

- aux **risques chimiques**, obligatoirement tous les ans.



Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Locaux, installations et activités du client** : bâtiments anciens comportant un risque d'amiante (dalles contenant de l'amiante, etc.), locaux à pollution, etc.

Exemples d'actions de prévention :

Modifier l'organisation du travail

- S'informer auprès de son client de la présence éventuelle **d'amiante** dans les bâtiments à nettoyer.



Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Activités** : cuisson, nettoyage et désinfection des équipements (fours, grills, salamandres, etc.), plonge, récupération et stockage des huiles usagées, activités produisant des poussières de farine, etc.
- **Carbonisation des graisses animales** : gaz, vapeurs, fumées et dépôts sur les appareils de cuisson (ils contiennent du benzopyrène, classé cancérigène probable).
- **Fuites des bouteilles de gaz** dans les caves mal aérées.

Exemples d'actions de prévention :

Choisir du matériel et des produits, outils, machines ou installations sécurisants

- Privilégier les **centrales de nettoyage** munies d'un enrouleur automatique.

Adapter les instructions données aux collaborateur-riche-s

- Fermez systématiquement tous les **bidons et autres conteneurs**.
- Soyez particulièrement vigilant-e lors du nettoyage avec des **produits corrosifs** comme Suma Grill D9 : évitez tout contact avec la peau et les yeux, évitez la formation de gouttelettes aérosol et toute inhalation des vapeurs du spray, portez vos EPI (gants, lunettes et combinaison), ventilez et aérer l'espace de travail.



Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Produits de nettoyage** : dans des contenants alimentaires, sans étiquetage, mélangés avec d'autres produits, mal stockés, etc.

Exemples d'actions de prévention :

Modifier l'organisation du travail

- Réaliser une **visite préalable sur le lieu de travail** pour identifier et éliminer les dangers chimiques sur le site. Recenser les produits d'entretien et phytosanitaires, leur lieu de stockage, l'étiquetage et l'emballage.
- **Avant chaque nouvelle mission**, donner au salarié-e les consignes de sécurité, les informations sur la configuration du logement et la mise à disposition des outils et les risques professionnels spécifiques à la mission.

Adapter les instructions données aux collaborateur-riche-s

- Portez toujours vos **EPI**.
- Ne mélangez pas des **produits acides** (détartrant, etc.) avec des produits chlorés et alcalins (eau de Javel, etc.).
- **Bénéficiaires fumeurs** : aérez la pièce et demandez aux bénéficiaires de s'abstenir de fumer en votre présence.



Exemples de dispositifs et d'activités à risques :

- **Activités** : stocker et transporter des produits, remplir d'eau un batterie de chariot afin de refaire le niveau, etc.
- **Équipements émettant des poussières ou des gaz** : broyeur de cartons, véhicule ou engin à moteur tournant

sans captage ou ventilation des gaz d'échappement, etc.

Exemples d'actions de prévention :

Modifier l'organisation du travail

- S'assurer de la **compatibilité des produits stockés** et des **quantités auto-**

risées sur une plateforme, voir la nomenclature ICE/DREAL.

- **Déclarer, enregistrer ou faire une demande d'autorisation avant de stocker des produits** afin de se soumettre aux réglementations qui sont liées aux produits.
- Stocker les produits dangereux dans des zones où les **risques de heurt des**

contenants avec des engins est faible.

Adapter les instructions données aux collaborateur·rice·s

- Signaler immédiatement tout **renversement ou ouverture accidentelle de produit**.

Rappel des pictogrammes de dangers



Attention ! Ce produit peut exploser.

- Gardez ce produit éloigné de flammes, d'étincelles, de l'électricité statique et de toute source de chaleur.
- Évitez les chocs et les frottements avec ce produit.



Attention ! Ce produit est corrosif.

- Évitez tout contact avec la peau ou les yeux.
- Protégez vous des projections.
- Ce produit ronge la peau et les yeux, attaque et détruit les métaux.



Attention ! Ce produit est dangereux.

- A forte dose, ce produit empoisonne.
- Ce produit est irritant pour les yeux, la peau ou les voies respiratoires.
- Ce produit peut provoquer des allergies cutanées : eczémas, etc.
- Ce produit peut provoquer des somnolences ou des vertiges.
- Ce produit détruit l'ozone dans la haute atmosphère.



Attention ! Ce produit peut s'enflammer.

- Gardez ce produit éloigné de flammes, d'étincelles, de l'électricité statique.
- Évitez toute source de chaleur, de frottement, le contact avec l'air et avec l'eau, notamment si le produit dégage des gaz inflammables.



Attention ! Ce produit nuit gravement à la santé.

- Ce produit est cancérigène, il peut provoquer un cancer.
- Ce produit est mutagène, il peut nuire à la santé de la personne exposée ainsi qu'aux enfants et petits-enfants à naître de cette personne, car il peut modifier l'ADN des cellules.
- Ce produit est toxique pour la reproduction, car il peut entraver la fonction sexuelle, diminuer la fertilité, provoquer la mort d'un fœtus ou la malformation chez un enfant à naître.
- L'exposition unique ou répétée à ce produit peut altérer le fonctionnement du foie, du système nerveux, etc.
- L'inhalation, l'ingestion ou le vomissement de ce produit peut attaquer mortellement les poumons et être mortel.
- Ce produit peut provoquer des allergies respiratoires : asthmes, etc.



Attention ! Ce produit pollue l'eau et l'environnement.



Attention ! Ce produit peut provoquer ou aggraver un incendie ou une explosion.

- Gardez ce produit comburant éloigné de tout produit inflammable.



Attention ! Ce produit est un gaz sous pression contenu dans un récipient.

- S'il s'agit d'un gaz comprimé, liquéfié dissous, gardez ce produit éloigné de toute source de chaleur, afin de prévenir tout risque d'explosion.
- S'il s'agit d'un gaz réfrigéré, évitez tout contact, afin de prévenir tout risque de brûlures et de blessures cryogéniques.



Attention ! Ce produit empoisonne rapidement.

- Même une faible dose de ce produit peut provoquer des problèmes de santé : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance. Ce produit peut même être mortel.

Pour aller plus loin

Site Internet :

- www.inrs.fr/risques/chimiques
- Fiches s'aide au repérage (FAR) et fiches d'aide à la substitution (FAS) des cancérigènes : www.inrs.fr/publications/bdd/far-fas.html

Documents

- [Attention produits chimiques ! Guide des pictogrammes de danger](#) publié par l'Agence européenne pour la santé et la sécurité de travail
- [Travail et produits chimiques : liaisons dangereuses de la démarche de prévention... à l'obligation de protection](#) publié en 2011 par la Direction des Pays de la Loire